



COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 14 décembre 2021

Délibération 2021_12_30

Objet: Election du Bureau (1 membre)

Le quatorze décembre deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 10 (pour 18 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Eric PROVOST (3 voix); Jean-Yves HENRY (2 voix); Jean-Michel EMPROU (1 voix); Jean-Marc MÉNARD (1 voix); Yannick BENOIST (1 voix); Claude CAUDAL (1 voix); Thierry COIGNET (1 voix); Saïd EL MAMOUNI (1 voix).

Absents représentés: 9 (pour 14 voix)

Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Chloé GIRARDOT-MOITIÉ; Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Thierry COIGNET; Jean-Pierre BRU (1 voix) donne pouvoir à Jean-Yves HENRY; Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL; Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST; Roger GUYON (1 voix) donne pouvoir à Jean-Marc MÉNARD; Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à Yannick BENOIST; Jean CHARRIER (1 voix) donne pouvoir à Saïd EL MAMOUNI.

Absents excusés:

Jean-Claude LEMASSON; Jacques ROBERT; Luc NORMAND.

Assistaient également :

Caroline ROHART (Directrice du SYLOA); Stéphanie LIÉNARD (Responsable administrative); Justine VAILLANT (Animatrice SAGE Estuaire de la Loire)

Nombre de votants: 19 (dont 9 pouvoirs) pour un total de 32 voix.

Secrétaire de séance: -

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 7.3a des statuts du SYLOA fixe la composition du bureau à 12 membres, dont 11 membres pour le collège « missions communes », en respectant une représentation des neuf sous-bassins versants et du Département, et 1 membre désigné par le collège « Goulaine-Divatte ».

A la suite des élections départementales de juin 2021, le Département de Loire Atlantique a désigné ses représentants au sein du Comité syndical :

- Madame Chloé GIRARDOT-MOITIÉ
- Monsieur Jean-Luc SECHET

Pour le collège « missions communes », il est proposé au Comité syndical de procéder à *une nouvelle élection au sein du Bureau du SYLOA*.

Pour le collège « Goulaine-Divatte », le membre sera intégré au bureau, une fois désigné.

Le Président propose de valider de nouvelles modalités de vote pour l'élection d'un membre du Bureau et de procéder à un vote à main levée.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité,*

- *Valide les modalités de vote pour l'élection d'un membre du Bureau, par un vote à main levée.*

Est candidate pour intégrer le Bureau :

- Chloé GIRARDOT-MOITIÉ

Inscrits	22
Votants	19
Nbre de voix exprimées	32
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Abstentions	0
Chloé GIRARDOT-MOITIÉ	32

Fait à Nantes, le 14 décembre 2021

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

